

Année scolaire: 2023 / 2024







Δ٦	TTE	ST	ΔT	ION	חו	E S	$\Delta$	GF
		OI.	$\sim$ 1	יוטו				GL

à remettre au stagiaire à l'issue du stage

### ORGANISME D'ACCUEIL

Nom ou Dénomination sociale : La boîte à marquer

Adresse: 5 rue de la République - 69580 Sathonay-Camp

**2** 04 78 08 65 77

# Certifie que

### LE STAGIAIRE

Nom: SOULARD-PASQUAL Prénom : Nolan Sexe: F □ M **3** Né(e) le: 05/09/2005

Adresse: 139 Rue Emile Bender, 69400 Villefranche-sur-Saône

☎ 06 51 60 72 35 . mél : soulardnolan@gmail.com

ETUDIANT EN (intitulé de la formation ou du cursus de l'enseignement supérieur suivi par le ou la stagiaire) :

Etudiant en première année de BTS SIO option SLAM

AU SEIN DE (nom de l'établissement d'enseignement supérieur ou de l'organisme de formation) :

**Business School by CSND** 

# A effectué un stage prévu dans le cadre de ses études

### DUREE DU STAGE:

Dates de début et de fin du stage : Du 3 juin 2024 Au 05 juillet 2024

Représentant une durée totale de 5 semaines

La durée totale du stage est appréciée en tenant compte de la présence effective du stagiaire dans l'organisme, sous réserve des droits à congés et autorisations d'absence prévus à l'article L.124-13 du code de l'éducation (art. L.124-18 du code de l'éducation). Chaque période au moins égale à 7 heures de présence consécutives ou non est considérée comme équivalente à un jour de stage et chaque période au moins égale à 22 jours de présence consécutifs ou non est considérée comme équivalente à un mois.

## Montant de la Gratification versee au stagiaire

L'attestation de stage est indispensable pour pouvoir, sous réserve du versement d'une cotisation, faire prendre en compte le stage dans les droits à retraite. La législation sur les retraites (loi n°2014-40 du 20 janvier 2014) ouvre aux étudiants dont le stage a été gratifié la possibilité de faire valider celui-ci dans la limite de deux trimestres, sous réserve du versement d'une cotisation. La demande est à faire par l'étudiant dans les deux années suivant la fin du stage et sur présentation obligatoire de l'attestation de stage mentionnant la durée totale du stage et le montant total de la gratification perçue. Les informations précises sur la cotisation à verser et sur la procédure à suivre sont à demander auprès de la sécurité sociale (code de la sécurité sociale art. L.351-17 - code de l'éducation art..D.124-9).

Le stagiaire a perçu une gratification de stage pour un montant totable de la République Sand CAMP 0478 08 65 17 | contact@laboiteamarquer.fr ATROB 65 77 | contact@laboiteamarquer.fr

ATROB 65 77 | contact@laboiteamarquer.fr

FURL GRANDLINE au capital de 1 500 E

FURL GRANDLINE AU COMP Le

Spulled 2024

South 2024

Gener F